Associés
Associátion d'Avocats
Le Millenium
145 Place Général de Gaulle
83160 LA VALETTE-DU-VAR

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON 1 5 MARS 2023

SAUJ

(18.02996)



Juge de l'Exécution saisie immobilière AO du 23 février 2023 Adjudication du 11 mai 2023 RG n° 18/00054

DIRE AU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE N° 18/00054 RELATIF A L'OCCUPATION DU BIEN

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE

MARS

PAR DEVANT NOUS, GREFFIER DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON A COMPARU

Me J.B. DURAND AVOCAT AU BARREAU DE TOULON ET CELUI DE

La SA BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE, venant aux droits de la BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, inscrite au RCS de NICE sous le N°058 801 481, dont le siège social est à NICE 06000 - 457 Promenade des Anglais, prise en la personne de son Directeur Général en exercice, domicilié de droit audit siège en cette qualité,

LEQUEL NOUS A EXPOSE

QUE la BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE poursuit la vente aux enchères publiques des biens suivants, appartenant à Monsieur Matthias WEBER, situés dans un ensemble immobilier sis à TOULON (Var) 83000 – 486 Boulevard Tessé, cadastré section CK n°78 pour 90 ca :

 <u>Le lot n°02 de copropriété</u>: un appartement d'une superficie habitable de 68,94 m² situé au premier étage et occupant la totalité de cet étage, comprenant: une grande pièce principale, une cuisine, deux chambres, une alcôve, une salle d'eau avec W.C.,

et une cave de 8,90 m² portant au sous-sol le numéro 5 du plan,

et les cent quatre-vingt-dix millièmes (190/1000) de la propriété du sol et des parties communes générales.

L'ensemble immobilier sus-désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître COURET, Notaire à TOULON le 22.07.1949, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de TOULON 1er le 14.10.1949 Vol 1286 numéro 25.

QUE l'audience d'adjudication se tiendra le 11 mai 2023.

QUE le cahier des conditions de la vente a été déposé au greffe par Me Jean-Baptiste DURAND, Avocat au Barreau de TOULON, le 11 mai 2018.

QUE pour compléter ce dépôt, il convient d'y annexer les informations relatives à l'occupation du bien, communiquées par Maître Thierry MARCER, Commissaire de Justice, en date du 15 février 2023.

QUE Maître MARCER indique ce qui suit :

Dans le cadre de la signification de l'opposition au paiement des loyers, nous nous sommes présentés au logement pour rencontrer un locataire.

Sur place, personne n'a répondu à nos appels. Le nom a été enlevé du tableau des occupants. Les volets sont fermés, scellés et très abimés. Un voisin nous a déclaré ne plus apercevoir de locataires à cet étage.

Nous avons tenté de joindre l'ancien locataire, Monsieur Muharrem ERDOGAN, ainsi que Monsieur Matthias WEBER sans succès.

En l'état, nous sommes dans l'impossibilité de signifier l'acte.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous si Monsieur WEBER reprenait attache avec nous.

Vous trouverez ci-joint photos de l'immeuble.

QU'un exemplaire de ce document est joint au présent dire.

En conséquence la BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE sollicite que le présent dire ainsi que le les informations relatives à l'occupation du bien soient annexés au cahier des conditions de la vente.

ET APRES LECTURE.

Me J. B. DURAND AVOCAT AU BARREAU DE TOULON a signé avec Nous **GREFFIER** les jour, mois et an que dessus.

Me J. B. DYRAND

LE GREFFIER